



COMMISSION TERRAINS ET ÉQUIPEMENTS

PROCÈS-VERBAL N°04

Réunion du 16/12/2025

Présidence : ZAVADA Richard

Présents : PLAN Joël, DELORME Bernard, VILLAND Jean-François.

Absent excusé : Sans Objet

Glossaire :

- CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
- CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
- CDTIS : Commission District des Terrains et Installations Sportives
- AOP : Arrêté d'Ouverture au Public
- AAC : Attestation Administrative de Capacité
- PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité
- SYN : terrain synthétique
- PN : pelouse naturelle

COURRIER ENVOYÉ A LA LIGUE- CRTIS

AVIS PREALABLE

MEYSSE - STADE MUNICIPAL MAURICE PAGET - NNI 71570101. Cette installation est classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 29/04/2029. La C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de construction d'une ensemble vestiaires neufs et d'un club house, pour un niveau de classement T5 PN (lettre d'intention et plans).

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

INSTALLATION NON CLASSEE - RETIREE DU CLASSEMENT

CHANOS CURSON - Stade Raoul Freydier 2 - NNI 260710102. Cette installation, existante, n'a jamais été classée. A ce jour, aucune compétition de Football n'est programmée sur cette installation. Au regard des informations disponible, la CRTIS de la Laura Foot retire l'installation du classement. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

CHOMERAC - GYMNASSE LE TRIOLET - NNI 70669901. Ce gymnase, identifié dans notre base de données, n'a jamais été classé, aucune compétition de Futsal n'est programmée. Après avis de la CDTIS de Drome Ardèche la CRTIS de la Laura Foot retire le gymnase du classement.

A la demande de la ville, si besoin, la CDTIS Drome Ardèche fera une visite de classement.

CRUAS - STADE GILBERT ESPEYTE 2 - NNI 70760102. Cette installation de Football réduit, synthétique, n'a jamais été classée. Elle est utilisée pour les entraînements ; il n'y a pas de compétitions programmées. Lors des



classements successifs de l'installation GILBERT ESPEYTE-1, Au regard des informations transmises la CRTIS de la Laura Foot retire l'installation du classement.

DIE - GYMNASSE DOME DE GLANDASSE - NNI 261139901. Ce gymnase, identifié dans notre base de données, n'a jamais été classé, aucune compétition de Futsal n'est programmée. Après avis de la CDTIS Drome Ardèche La CRTIS de la Laura Foot retire le gymnase du classement.

A la demande de la ville, si besoin, la CDTIS de Drome Ardèche fera une visite de classement.

PONT DE L'ISERE - COMPLEXE SPORTIF ANDRÉ DESPESSE2 - NNI 262500102. Cette installation de Foot réduit est dans notre logiciel, et n'a jamais été classée. A ce jour, aucune compétition de Football n'est programmée sur cette installation. Au regard des informations disponible, la CRTIS de la Laura Foot retire l'installation du classement, ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF édition 2021, la CDTIS de Drome Ardèche fera une visite de classement

PRIVAS - GYMNASSE LANCELOT - NNI 71860301. Ce gymnase, identifié dans notre base de données, n'a jamais été classé, aucune compétition de Futsal n'est programmée. Après avis de la CDTIS de Drome Ardèche la CRTIS de la Laura Foot retire le gymnase du classement.

A la demande de la ville, si besoin, la CDTIS de Drome Ardèche fera une visite de classement.

TOURNON SUR RHONE - COMPLEXE SPORTIF LÉON SAUSSET 5 - NNI 73240105. Cette installation de Foot réduit n'a jamais été classée. A ce jour, aucune compétition de Football n'est programmée sur cette installation. Au regard des informations disponible, la CRTIS retire l'installation du classement, ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

Sur demande de la Municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF édition 2021 la CDTIS du District Drome Ardèche de Football fera une visite de classement .

INSTALLATION CLASSEE-RETIREE DU CLASSEMENT

LE TEIL - STADE PAUL GUILLERMONT - NNI 73190301. Cette installation, existante, était classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 15/09/2025. A ce jour, aucune compétition de Football n'est programmée sur cette installation.

Au regard des informations disponible, la CRTIS de la Laura Foot retire l'installation du classement ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF édition 2021 la CDTIS du District Drome Ardèche fera une visite de reclassement.

BOURG DE PEAGE - STADE DES BAYANNINS 3 - NNI 260570203. Cette installation a été classée au niveau T7 PN, sans visite, à l'échéance du 07/07/2025. A ce jour, aucune compétition de Football n'est programmée sur cette installation. Au regard des informations disponible la CRTIS de la Laura Foot retire l'installation du classement, ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.



Sur demande de la municipalité , sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFFédition2021, la CDTIS de Drome Ardèche fera une visite de reclassement .

CLASSEMENT INSTALLATION EQUIPÉE D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

CONFIRMATION

➤ T5 PN

ANCOME - STADE MOURZELAS - NNI 260080101. Cette installation, clôturée, est classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 25/01/2026. La C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la municipalité, du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 28/10/2025, de l'AOP du 24/10/2025. La commission acte que la main courante sur un retour, du côté du but à 11 de gauche, sera remise en conformité.

➤ T5 PN

MALATAVERNE - STADE CERCLE SPORTIF - NNI 261690101. Cette installation, clôturée, est classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 25/01/2026. La C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche prend connaissance de la demande de classement de la mairie, du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président de la CDTIS de Drôme Ardèche, le 28/10/2025 et de l'AOP du 04/11/2025.

PORTE LES VALENCE - STADE GABRIEL COULLAUD 3 - NNI 262520103. Cette installation, clôturée, est classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 04/01/2026. La C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la municipalité, du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président de la CDTIS de Drôme Ardèche, le 20/10/2025.

➤ T6 PN

ST GERVAIS SUR ROUBION - STADE PIERRE REY - NNI 263050101. Cette installation est classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 25/01/2026. La C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire, du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président de la CDTIS de Drôme Ardèche, le 01/12/2025.

➤ T7 PN

PORTE LES VALENCE - STADE GABRIEL COULLAUD 4 - NNI 262520104. Cette installation est classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 04/01/2026. La C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la municipalité, du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président de la CDTIS de Drôme Ardèche, le 20/11/2025.



CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

ECLAIRAGE, INITIAL

- E6-LED

SATILLIEU - STADE JEAN KERLIDOU - NNI 73090101. Cette installation n'a pas d'éclairage classé La C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche prend connaissance de l'avis préalable favorable pour un éclairage E6 LED (22/10/2025), de la demande de classement initial de la Mairie, et des mesures réalisées par M. DELORME Bernard, Membre de la C.D.T.I.S du district de Drôme Ardèche, le 12/11/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 158 lux U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.52 U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.70.

LIVRON SUR DROME - STADE BERNARD GUICHARD - NNI 261650101. Cet éclairage, IM, est classé au niveau E6, à l'échéance du 14/04/2026. La C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche prend connaissance de l'étude photométrique de ECLATEC du 08/09/2025, de l'avis préalable favorable du 24/09/2025, pour un éclairage E6 LED, de la demande de classement initial de la Mairie, et des mesures réalisées par M. ZAVADA Richard, Président de la C.D.T.I.S de la Drôme Ardèche, le 27/11/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 204 lux. U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.59. U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.75.

ECLAIRAGE, CONFIRMATION

- E7-IM

CHATEAUNEUF SUR ISERE - COMPLEXE SPORTIF BRIGNON - NNI 260840101. Cet éclairage, IM, était classé au niveau E7, à l'échéance du 16/11/2025. La C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la Mairie, et des mesures réalisées par M. VILLAND Jean François, Membre de la C.D.T.I.S de la Drôme Ardèche, le 13/11/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 116 lux U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.27 U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.42.

CHATEAUNEUF SUR ISERE - COMPLEXE SPORTIF DE BRIGNON - NNI 260840102. Cet éclairage, IM, était classé au niveau E6, à l'échéance du 16/11/2025. La C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la Mairie, et des mesures réalisées par M. VILLAND Jean François, Membre de la C.D.T.I.S de la Drôme Ardèche, le 13/11/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 147 lux U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.33 U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.48.

VILLEVOCANCE - STADE PRESPELOUX - NNI 73420101. Cet éclairage, IM, était classé au niveau E7, à l'échéance du 16/11/2025. La C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la Mairie, et des mesures réalisées par M. VILLAND Jean François, Membre de la C.D.T.I.S de Drôme Ardèche, le 21/11/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 120 lux, U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.38, U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.58.

- E6-IM

PUY ST MARTIN - Stade Max Noyer- NNI 262580101. Cet éclairage est classé au niveau E6 IM, à l'échéance du 07/12/2025. La C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire, et des mesures réalisées par M. ZAVADA Richard, Président de la C.D.T.I.S de la



Drôme Ardèche, le 01/12/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 131 lux. U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.43. U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.76.

- **E5-IM**

MONTELIMAR - STADE ALEXANDRE TROPENAS - NNI 261980101. Cet éclairage, IM, est classé au niveau E5. La C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la Mairie, et des mesures réalisées par M. GRANJON Gérard, Membre de la C.R.T.I.S, le 26/11/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 338 lux U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.76 U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.87.

(7) Installation, facturation au Club de : 520597 : US ANCONE (1) – **509606** : FC PORTOIS (4) – **521002** : US ST GERVAIS sur ROUBION (1) – 533767 : CERC S de MALATAVERNE (1).

(7) Eclairage, facturation au Club de : 527007 : US ROCHEMAURE (1) - **540857** : FC DE LA VALDAINE CLÉON D'ANDRAN (1) - **590236** : JS LIVRONNAISE (1) **550632** : U S du VAL D'AY (1) - **530368** : A S CANCOISE VILLEVOCANCE (1) – **532822** : COM CHATEAUNEUVOIS (2).

COURRIER REÇU DE LA LIGUE- CRTIS

AVIS PREALABLE

MEYSSE - STADE MUNICIPAL MAURICE PAGET - NNI 71570101 Cette installation est classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 29/04/2029. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de construction d'une ensemble vestiaires neufs et d'un club house, pour un niveau de classement T5 PN (lettre d'intention et plans). Après investigation du projet et échange téléphonique avec le maître d'œuvre (vérification de la surface des vestiaires hors sanitaires et douches, soit 22m²), **la commission donne un avis préalable favorable au projet pour un niveau T5 PN. La commission rappelle que le classement final de l'installation prendra en compte les mesures IN SITU des nouveaux vestiaires et l'ensemble de l'installation (aire de jeu, clôture de l'aire de jeu,).** *CRTIS du 9 décembre*

CLASSEMENT INSTALLATIONS

RETIREE DU CLASSEMENT

CHANOS CURSON - Stade Raoul Freydier 2 - NNI 260710102. Cette installation, existante, n'a jamais été classée. A ce jour, aucune compétition de Football n'est programmée sur cette installation. **Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.** Sur demande de la Municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la règlementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche fera une visite de reclassement. *CRTIS du 9 décembre*



CHOMERAC - GYMNASSE LE TRIOLET - NNI 70669901. Ce gymnase, identifié dans notre base de données, n'a jamais été classé, aucune compétition de Futsal n'est programmée. **Après avis de la C.D.T.I.S de Drôme Ardèche, la C.R.T.I.S de la LAuRAFoot retire le gymnase du classement.** A la demande de la Ville, si besoin, la C.D.T.I.S de Drôme Ardèche fera une visite de classement. [CRTIS du 9 décembre](#)

CRUAS - STADE GILBERT ESPEYTE 2 - NNI 70760102. Cette installation de Football réduit, synthétique, n'a jamais été classée. Elle est utilisée pour les entraînements ; il n'y a pas de compétitions programmées. Lors des classements successifs de l'installation GILBERT ESPEYTE-1, la C.R.T.I.S de la LAuRAFoot a bien acté l'enclavement du site (conduite de gaz), mais aussi la non-conformité des zones de dégagements, au-delà des lignes. Au regard des informations transmises, la commission retire l'installation du classement. [CRTIS du 9 décembre](#)

DIE - GYMNASSE DOME DE GLANDASSE - NNI 261139901. Ce gymnase, identifié dans notre base de données, n'a jamais été classé, aucune compétition de Futsal n'est programmée. **Après avis de la C.D.T.I.S de Drôme Ardèche, la C.R.T.I.S de la LAuRAFoot retire le gymnase du classement.** A la demande de la Ville, si besoin, la C.D.T.I.S de Drôme Ardèche fera une visite de classement. [CRTIS du 9 décembre](#)

PONT DE L'ISERE - COMPLEXE SPORTIF ANDRÉ DESPESSE2 - NNI 262500102. Cette installation de Foot réduit est dans notre logiciel, et n'a jamais été classée. A ce jour, aucune compétition de Football n'est programmée sur cette installation. **Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement.** Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions. Sur demande de la Municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la règlementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche fera une visite de reclassement. [CRTIS du 9 décembre](#)

PRIVAS - GYMNASSE LANCELOT - NNI 71860301. Ce gymnase, identifié dans notre base de données, n'a jamais été classé, aucune compétition de Futsal n'est programmée. **Après avis de la C.D.T.I.S de Drôme Ardèche, la C.R.T.I.S de la LAuRAFoot retire le gymnase du classement.** A la demande de la Ville, si besoin, la C.D.T.I.S de Drôme Ardèche fera une visite de classement. [CRTIS du 9 décembre](#)

TOURNON SUR RHONE - COMPLEXE SPORTIF LÉON SAUSSET 5 - NNI 73240105. Cette installation de Foot réduit n'a jamais été classée. A ce jour, aucune compétition de Football n'est programmée sur cette installation. **Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement.** Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions. Sur demande de la Municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la règlementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche fera une visite de classement. [CRTIS du 9 décembre](#)

INSTALLATION CLASSEE-RETIREE DU CLASSEMENT

LE TEIL - STADE PAUL GUILLERMONT - NNI 73190301. Cette installation, existante, était classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 15/09/2025. A ce jour, aucune compétition de Football n'est programmée sur cette installation. **Au regard des informations disponibles, après avis de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche,**



la commission retire l'installation du classement. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions. Sur demande de la Municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la règlementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche fera une visite de reclassement. [CRTIS du 9 décembre](#)

BOURG DE PEAGE - STADE DES BAYANNINS 3 - NNI 260570203. Cette installation a été classée au niveau T7 PN, sans visite, à l'échéance du 07/07/2025. A ce jour, aucune compétition de Football n'est programmée sur cette installation. **Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement.** Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions. Sur demande de la Municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la règlementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche fera une visite de reclassement. [CRTIS du 9 décembre](#).

INSTALLATION EQUIPÉE D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

CONFIRMATION

➤ **T5 PN**

ANCOME - STADE MOURZELAS - NNI 260080101. Cette installation, clôturée, est classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 25/01/2026. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la municipalité, du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 28/10/2025, de l'AOP du 24/10/2025. La commission acte que la main courante sur un retour, du côté du but à 11 de gauche, sera remise en conformité. La commission demande que les buts à 11 soient remis à une hauteur conforme à la règlementation FFF, soit 2.44m. La commission demande que les abris joueurs soient positionnés conformément à la règlementation FFF, Article 3.9.5.1 et acte qu'un devis pour l'ancrage sur une dalle béton est en cours. **Au regard des documents transmis, sous réserve de réaliser les actions demandées avant le 31/05/2026, la commission classe l'installation au niveau T5 PN, à l'échéance du 09/12/2035.** [CRTIS du 9 décembre](#)

PORTE LES VALENCE - STADE GABRIEL COULLAUD 3 - NNI 262520103. Cette installation, clôturée, est classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 04/01/2026. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la municipalité, du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président de la CDTIS de Drôme Ardèche, le 20/10/2025. Le complexe Gabriel COULLAUD dispose d'une AOP (11/12/2015); celle-ci ne précise pas la capacité spectateurs. Le complexe dispose d'un PVCDS ; celui-ci ne concerne que la tribune du terrain n°1. La commission demande que lui soit fournie une AOP permettant de chiffrer la capacité spectateurs de l'installation Gabriel COULLAUD-3. La commission acte une non-conformité mineure ; la hauteur des buts à 11 ne sont pas conformes à la règlementation FFF de 2021, soit 2.44m. La commission demande que la protection des abris joueurs soit conforme à la règlementation FFF de 2021, article 3.9.5.1. **Au regard des éléments transmis, sous réserve de suivre les recommandations de la commission, l'installation est classée T5 PN provisoire, à l'échéance du 13/05/2026. Une visite additionnelle sera réalisée à cette échéance.** [CRTIS du 9 décembre](#)



➤ T6 PN

ST GERVAIS SUR ROUBION - STADE PIERRE REY - NNI 263050101. Cette installation est classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 25/01/2026. La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire, du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président de la CDTIS de Drôme Ardèche, le 01/12/2025. La commission demande que lui soit fourni une AOP avec un effectif de spectateurs. La commission acte une non-conformité majeure sur deux zones de sécurités (Article 3.3). Au regard des documents transmis, la commission suspend le classement de l'installation dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions. [CRTIS du 9 décembre](#)

MALATAVERNE - STADE CERCLE SPORTIF - NNI 261690101. Cette installation, clôturée, est classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 25/01/2026. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de classement de la mairie, du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président de la CDTIS de Drôme Ardèche, le 28/10/2025 et de l'AOP du 04/11/2025. La commission acte une non-conformité mineure sur la hauteur du but à 11 de droite (Règlement FFF Edition 2021 ; 2.44m). La commission acte que l'aire de jeu mesure 97m*58m et non pas 100m*65m, comme indiqué dans la demande de classement de 2016. **Au regard des documents transmis, sous réserve de lever la non-conformité mineure sur la hauteur du but à 11, avant le 30/06/2026, la commission classe l'installation au niveau T6 PN, à l'échéance du 09/12/2035.** [CRTIS du 9 décembre](#)

➤ T7 PN

PORTE LES VALENCE - STADE GABRIEL COULLAUD 4 - NNI 262520104. Cette installation est classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 04/01/2026. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la municipalité, du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président de la CDTIS de Drôme Ardèche, le 20/11/2025. Le complexe Gabriel COULLAUD dispose d'une AOP (11/12/2015); celle-ci ne précise pas la capacité spectateurs. Le complexe dispose d'un PVCDS ; celui-ci ne concerne que la tribune du terrain n°1. La commission demande que lui soit fournie une AOP permettant de chiffrer la capacité spectateurs de l'installation Gabriel COULLAUD-4. La commission acte une non-conformité sur les buts à 11; la hauteur des buts à 11 n'est pas conforme et les tiges métalliques de soutien des filets en mauvais état. La commission rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2.44m avec une tolérance de +/- 1cm), avant la prochaine rencontre et contrôlée avant chaque compétition. **La commission acte une non-conformité majeure sur les zones de sécurité le long des lignes de touche (Réglementation FFF).** **Au regard des éléments transmis, dans l'attente de la levée des non-conformités, la commission suspend le classement de l'installation.** [CRTIS du 9 décembre](#).

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

ECLAIRAGE, INITIAL

- E6-LED

SATILLIEU - STADE JEAN KERLIDOU - NNI 73090101. Cette installation n'a pas d'éclairage classé. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de l'avis préalable favorable pour un éclairage E6 LED (22/10/2025), de la demande de classement initial de la Mairie, et des mesures réalisées par M. DELORME Bernard, Membre de la C.D.T.I.S du district de Drôme Ardèche, le 12/11/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 158 lux U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.52 U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.70 La commission acte que l'éclairage est conforme à la



règlementation de la FFF Ed.2021. La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E6 LED, à l'échéance du 09/12/2029. *CRTIS du 9 décembre.*

LIVRON SUR DROME - STADE BERNARD GUICHARD - NNI 261650101. Cet éclairage, IM, est classé au niveau E6, à l'échéance du 14/04/2026. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de l'étude photométrique de ECLATEC du 08/09/2025, de l'avis préalable favorable du 24/09/2025, pour un éclairage E6 LED, de la demande de classement initial de la Mairie, et des mesures réalisées par M. ZAVADA Richard, Président de la C.D.T.I.S de la Drôme Ardèche, le 27/11/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 204 lux. U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.59. U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.75. La commission acte que l'éclairage est conforme à la règlementation de la FFF Ed.2021. La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E6 LED à l'échéance du 09/12/2029. *CRTIS du 9 décembre.*

ECLAIRAGE, CONFIRMATION

- E7-IM

CHATEAUNEUF SUR ISERE - COMPLEXE SPORTIF BRIGNON - NNI 260840101. Cet éclairage, IM, était classé au niveau E7, à l'échéance du 16/11/2025. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la Mairie, et des mesures réalisées par M. VILLAND Jean François, Membre de la C.D.T.I.S de la Drôme Ardèche, le 13/11/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 116 lux U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.27 U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.42 La commission acte que l'éclairage est conforme à la règlementation de la FFF Ed.2021. La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E7 IM à l'échéance du 09/12/2027. *CRTIS du 9 décembre.*

- E7-IM

CHATEAUNEUF SUR ISERE - COMPLEXE SPORTIF DE BRIGNON - NNI 260840102. Cet éclairage, IM, était classé au niveau E6, à l'échéance du 16/11/2025. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la Mairie, et des mesures réalisées par M. VILLAND Jean François, Membre de la C.D.T.I.S de la Drôme Ardèche, le 13/11/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 147 lux U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.33 U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.48 La commission acte que l'éclairage est conforme à la règlementation de la FFF Ed.2021. La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E7 IM à l'échéance du 09/12/2027. *CRTIS du 9 décembre.*

- E7-IM

VILLEVOCANCE - STADE PRESPELOUX - NNI 73420101. Cet éclairage, IM, était classé au niveau E7, à l'échéance du 16/11/2025. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la Mairie, et des mesures réalisées par M. VILLAND Jean François, Membre de la C.D.T.I.S de Drôme Ardèche, le 21/11/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 120 lux, U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.38, U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.58. La commission acte que l'éclairage est conforme à la règlementation de la FFF Ed.2021. La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E7 IM, à l'échéance du 09/12/2027. *CRTIS du 9 décembre.*



- E6-IM

PUY ST MARTIN - Stade Max Noyer- NNI 262580101. Cet éclairage est classé au niveau E6 IM, à l'échéance du 07/12/2025. La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire, et des mesures réalisées par M. ZAVADA Richard, Président de la C.D.T.I.S de la Drôme Ardèche, le 01/12/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 131 lux. U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.43. U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.76. La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021. **La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E6 à l'échéance du 09/12/2027. *CRTIS du 9 décembre.***

- E5-IM

MONTELIMAR - STADE ALEXANDRE TROPENAS - NNI 261980101. Cet éclairage, IM, est classé au niveau E5. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la Mairie, et des mesures réalisées par M. GRANJON Gérard, Membre de la C.R.T.I.S, le 26/11/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 338 lux U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.76 U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.87 La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021. **La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E5 IM à l'échéance du 09/12/2027. *CRTIS du 9 décembre.***

Les documents sont en ligne en rubrique « Documents/Documents/**DOCUMENTS TERRAINS ET INFRASTRUCTURES** »

INFORMATION COUPE DE FRANCE 2025-2026 - Rectificatif

Pour la saison 2025-2026, Conformément aux règlements FFF, organisateur de la Coupe de France, on peut jouer le **1^{er} et le 2^e tour de la Coupe de France sur un terrain classé T7, et du 3^e tour au 6^e tour sur un terrain classé T5.**

TERRAINS SYNTHETIQUES

Les mesures de performance sportives et de sécurité (test in situ) sont réalisées dès la mise en service du terrain synthétique et au plus tard dans les six mois. Ces mesures doivent ensuite être effectuées avant la date anniversaire, tous les 5 ans pour un synthétique sans remplissage et tous les 10 ans pour un synthétique avec charge.

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques,

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS
- NOVAREA – 28000 CHARTRES
- C2S – 38070 SAINT-QUENTIN-FALLAVIER
- LABO DES SOLS – 72470 SAINT-MARS-LA-BRIÈRE



QUELQUES RAPPELS

Sécurité, on ne peut jouer une compétition officielle (Seniors, Jeunes, Féminines, Vétérans), organisé par le District Drôme Ardèche de Football que sur des terrains et des éclairages classés. La responsabilité de la Collectivité et du Président est engagée en cas d'accident.

Il est rappelé aux clubs et municipalités que le contrôle de sécurité des buts mobiles et fixes doit être fait par un organisme de sécurité tous les 2 ans. La responsabilité de la Mairie et du Président est engagée en cas d'accident.

Sur l'article 3.9.1.1 de la FFF en date du 1 juillet 2021, les buts à 11 doivent être fixés au sol dans des fourreaux. Toutes les autres fixations sont non conformes, (scellés dans le béton, pose au sol ou autres ancrages divers).

Installations sportives,

Concernant les nouveaux règlements de la FFF (01/07/2021), la limite de l'installation doit être clôturée pour un classement T4 ou T5 (article 6.3 page 62).

Zone de sécurité, pour les installations sportives une surface 2,50 m de largeur, appelée zone de sécurité, en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister sur ou au-dessus de l'aire de jeu et dans la zone de dégagement de 2,50 m. Aucun dossier de classement ne peut être établi sans le respect de cette règle.

Informations Fédérales, lors d'un remplacement d'anciens projecteurs par des Leds, une demande d'avis préalable est demandée, la Mairie doit fournir l'étude Photométrique d'éclairage.

Durée de validité du classement d'un éclairage, contrôle des éclairages tous les 24 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources IM (sources classiques, IM Iode métallique), et contrôle des éclairages tous les 48 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources à LED. 24 mois E5 et E7 « sources classiques ». • Allongée à 48 mois E5 à E7 avec des LED. Sur les éclairages, initial ou en confirmation, les échéances peuvent varier en fonction du nombre de lux et du facteur d'uniformité.

Pour la saison 2025-2026, le relevé de lux, initial ou confirmation sera facturé 52,30 euros pour les Clubs en District.

Pour la saison 2025-2026, le classement d'une installation, initial ou confirmation sera facturé 75 euros pour les Clubs en District.

Pour la saison 2025-2026, le classement d'un gymnase ou d'un complexe sportif, (Futsal), initial ou confirmation sera facturé 75 euros aux collectivités.

Arrêté d'Ouverture au Public, plus de 300 personnes, avec visa de la Mairie manquant sur les fiches « Installations ». Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportives (Coupe de France, Tournoi, etc...). Votre responsabilité est engagée en cas d'incident., l'attestation de capacité, AAC, moins de 300 personnes peut être suffisante.



Pour vos questions concernant les terrains, les installations sportives et les éclairages, prendre contact avec M. Richard ZAVADA, mobile : 06.81.63.37.93 ou M. Joël PLAN mobile : 06.88.75.50.06 ou par courriel à : terrains@drome-ardeche.fff.fr

RESPONSABLES SECTEURS :

Les délégués de terrain :

- **Secteur Ardèche Nord** : Jean-François VILLAND
- **Secteur Drôme Nord** : Bernard DELORME
- **Secteurs Centre Ardèche/Centre Drôme** : Bernard DELORME / Richard ZAVADA
- **Secteur Drôme Sud** : Joël PLAN
- **Secteur Ardèche Sud** : Richard ZAVADA

La commission recherche un bénévole pour compléter son équipe, secteur centre (Valence).

Prochaine réunion de la Commission le **mardi 10 février 2026 à 14 h00**.

Le Président

R. ZAVADA

Le Secrétaire

J. PLAN